Le 5 octobre 2026
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

MARDI 13 octobre 2026 à 20 H 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

MAIRIE DE ST-GEORGES-DU-BOIS (17700 Chte-Mme)

Le Maire,
Pierre-François MARCHAND

ORDRE DU JOUR :

01 – Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 08 septembre 2026
02 – Convention de refacturation de charge à la Communauté de Communes Aunis Sud par la Commune de Saint Georges du Bois : Maison de l'Enfance
03 – Attribution des chèques cadeaux aux agents
04 – Tarifs des locations de salles au 1er janvier 2027
05 – Mise en place de la carte d'achat
06 – Création d'un poste d'Adjoint Technique à Temps Complet
07 - Conventions de mise à disposition de la nacelle autoportée de la Communauté de Communes auprès de la Commune de Saint Georges du bois
08 - Convention de servitude de passage de canalisations parcelle ZP 38

DECISIONS DU MAIRE : 05/2026 Renonciation aux Droits de Préemption
INFORMATION :

✂----------

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"